AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
DU JEUDI 16 NOVEMBRE AU SAMEDI 16 DECEMBRE 2023

Par arrêté **n°04/23/43** en date du 20 octobre 2023, la Maire de la Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Fargeau-Ponthierry.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête sur lequel le public pourra consigner toutes observations, propositions, et contre-propositions seront tenus à la disposition du public au sein de la mairie, sise 185 avenue de Fontainebleau à Saint-Fargeau-Ponthierry, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture au public :

Lundi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mardi : 13h30 à 17h
Mercredi : 8h30 à 17h
Samedi : 9h à 12h

Les pièces seront également consultables sur le site de la Commune : www.saint-fargeau-ponthierry.fr rubrique Cadre de vie environnement, Urbanisme & PLU, Enquête publique.
Le public pourra adresser ses observations écrites et ses propositions à la commissaire enquêtrice pendant toute la durée de l'enquête :

- Soit en consignant ses observations directement sur le registre d'enquête
- Soit par écrit avec accusé de réception, à l'adresse postale de la Mairie (184 avenue de Fontainebleau, 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
- Soit en les déposant contre reçu en mairie à la commissaire enquêtrice qui, après en avoir pris connaissance, les annexera au registre d'enquête - Soit par courriel, à l'adresse suivante : amduquenne@saint-fargeau-ponthierry.fr

Mme Anne-Marie DUQUENNE a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice par une ordonnance en date du 4 octobre 2023 de la Vice-Présidente du Tribunal administratif de Melun.

A été désigné en qualité de suppléant : M. Hugues LESEUR

La commissaire-enquêtrice recevra le public **à la mairie de Saint-Fargeau-Ponthierry, sise 185 avenue de Fontainebleau**, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales lors des permanences aux dates suivantes:

- Le jeudi 16 novembre 2023 de 9h à 12h
- Le samedi 25 novembre 2023 de 9h à 12h
- Le lundi 4 décembre 2023 de 14h à 17h
- Le vendredi 15 décembre 2023 de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête publique,
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la ville pendant une durée de un an.
Le Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des différents avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et durapport de la commissaire enquêtrice, est approuvé par délibération du conseil municipal et devient exécutoire après avoir été mis en ligne avec ladite délibération sur le portail national de l'urbanisme, et à l'expiration d'un délai d'un mois suivant leur transmission au Préfet.